

**VERS LA CRÉATION
D'UN SYSTÈME
D'ÉDUCATION INCLUSIF**
DE LA MATERNELLE À LA
12^e ANNÉE AU MANITOBA :
aider nos divers apprenants
à réaliser leur plein potentiel

12 novembre 2022

Rapport au ministre de l'Éducation et de
l'Apprentissage de la petite enfance

Préparé par le Conseil consultatif du
ministre sur l'éducation inclusive

Table des matières

Reconnaissance des terres et des traités	4
Principe d'inclusion	5
Remarques des coprésidents à l'intention du ministre	6
Résumé	7
Introduction	9
Contexte	10
Principe directeur : l'inclusion en tant que valeur commune	13
Constatations et recommandations	14
1.0 L'inclusion en tant que valeur commune	14
2.0 Besoins en apprentissage professionnel des éducateurs pour développer des mentalités et des pratiques inclusives	16
3.0 Mesures de soutien améliorées et inclusives en classe	20
4.0 Mesures de soutien pour les besoins et la planification axés sur les élèves	25
5.0 Évaluations et dépistages officiels en classe	28
6.0 Services cliniques pour soutenir les besoins spécifiques des élèves et la planification afférente	30
7.0 Un travail collectif : avancer sur la voie de l'inclusion	33
Conclusion	35
<i>Annexe A : La réussite de nos enfants : L'avenir du Manitoba — Rapport de la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année (recommandations 5 et 33 à 38)</i>	36
Annexe B : Conseil consultatif du ministre sur l'éducation inclusive – Cadre de référence	37
Annexe C : Membres du Conseil consultatif du ministre sur l'éducation inclusive	39
Annexe D : Résumé des recommandations	40
Références	45

Reconnaissance des terres et des traités

Nous reconnaissons que le Manitoba se trouve sur les territoires visés par les traités 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 10 ainsi que sur les terres ancestrales des Anichinabés, Anishininiwaks, Dakotas Oyates, Dénésulines, Ininiwaks, et Nehethowuks. Nous reconnaissons que le Manitoba se situe sur la terre natale de la nation métisse de la rivière Rouge. Nous reconnaissons que le nord du Manitoba comprend des terres qui étaient et sont toujours les terres ancestrales des Inuits.

Nous respectons l'esprit et l'intention des traités et de la conclusion de ces derniers. Nous restons déterminés à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration.

Conformément à notre engagement envers la vérité et la réconciliation, nous reconnaissons le rôle important que jouent l'éducation et les écoles pour veiller à ce que nous prenions collectivement le temps de réfléchir à ceux qui ont fréquenté les pensionnats et à ceux qui ne sont pas rentrés à la maison, d'en apprendre sur eux, de les honorer et de nous souvenir d'eux. Faire face à des vérités difficiles nous aide sur notre chemin vers la vérité et la réconciliation.

Principe d'inclusion

Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance adhère au principe de l'inclusion de toutes les personnes.

L'inclusion constitue une façon de penser et d'agir qui permet à chaque personne de se sentir acceptée, appréciée et en sécurité. Une collectivité qui favorise l'inclusion choisit d'évoluer au rythme des besoins changeants de ses membres. En reconnaissant les besoins de ceux-ci et en leur offrant l'appui nécessaire, une communauté inclusive assure à ses membres l'occasion de jouer un rôle pertinent et l'égalité d'accès aux avantages qui leur reviennent à titre de citoyens. Au Manitoba, on considère l'inclusion comme un moyen d'augmenter le bien-être de chaque membre de la collectivité. En travaillant ensemble, nous renforçons notre capacité d'offrir un meilleur avenir pour tous les Manitobains et les Manitobaines.

La Loi modifiant la loi sur les écoles publiques (programmes d'éducation appropriés), L. M. 2004, chap. 9, adoptée le 28 octobre 2005, renforce la philosophie d'inclusion du Manitoba et son engagement à soutenir la participation des élèves à la vie scolaire et sociale à l'école, comme le prévoient les lois et les règlements. Les règlements et les normes orientent les divisions scolaires et les éducateurs, et fournissent des précisions aux parents sur l'obligation de mettre en œuvre des programmes d'éducation appropriés (PEA) pour chaque élève.

Remarques des coprésidents à l'intention du ministre

Le rapport du Conseil consultatif du ministre sur l'éducation inclusive (le Conseil consultatif), intitulé *Vers la création d'un système d'éducation inclusif de la maternelle à la 12^e année au Manitoba : aider nos divers apprenants à réaliser leur plein potentiel*, propose des recommandations dans sept domaines au ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance, Wayne Ewasko.

Le Conseil consultatif a été créé en juin 2021. Son mandat, qui est de fournir des recommandations en appui à l'amélioration du système d'éducation du Manitoba et la revitalisation de la philosophie d'inclusion du Manitoba, a été rempli au cours des 17 derniers mois grâce au dévouement, à l'expertise et à l'expérience des membres du Conseil consultatif et des organisations qu'ils représentent.

Les recommandations du Conseil consultatif décrivent les mesures visant à favoriser l'échange des opinions, des mentalités et des pratiques qui sont nécessaires pour soutenir une mise en œuvre cohérente, efficace et généralisée de la philosophie d'inclusion afin que tous les élèves soient prêts à réussir, à atteindre leur plein potentiel et vivre La bonne vie.

Les membres du Conseil consultatif ont exploré ensemble le système d'éducation et formulé des recommandations pour tirer parti des nombreuses mesures de soutien déjà en place afin que l'éducation soit accessible à tous les élèves.

La mise en œuvre cohérente et équitable des recommandations exigera de la responsabilisation, de l'investissement, de la collaboration et du leadership. Il est nécessaire d'établir un plan de mise en œuvre pour des mesures pratiques et réalisables qui répondent à chacune des recommandations du Conseil consultatif.

Le système d'éducation du Manitoba a fait des progrès au cours des 60 dernières années en ce qui concerne l'inclusion. Nous honorons le travail des personnes qui nous ont précédés et qui ont investi leur énergie, leur passion et leur engagement dans l'éducation des élèves ayant divers besoins et capacités d'apprentissage. Nous devons continuer à cheminer sur cette voie.

Respectueusement présenté au nom du Conseil consultatif du ministre sur l'éducation inclusive,

Allan Hawkins et Kendra Gowler, coprésidents

Résumé

Créé en juin 2021, le Conseil consultatif du ministre sur l'éducation inclusive (le Conseil consultatif) a été mandaté pour formuler des recommandations et offrir des conseils au ministre sur la promotion de l'inclusion scolaire au Manitoba. Le Conseil consultatif a été mis sur pied en réponse au rapport [La réussite de nos enfants : L'avenir du Manitoba — Rapport de la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année](#), particulièrement à la lumière des recommandations indiquées dans l'annexe A de ce document.

Le Conseil consultatif a entrepris un examen collaboratif de ce qui fonctionne dans notre province et la détermination de recommandations appropriées pour faire progresser les mentalités et les pratiques inclusives. Croire en la valeur et l'importance de l'inclusion est un préalable nécessaire à l'adoption d'un état d'esprit inclusif (attitudes et façon de penser) et de pratiques inclusives (comportements et façon d'agir). Dans leurs commentaires, les intervenants ont clairement indiqué que l'inclusion n'est pas un résultat, qui est toujours parfaitement atteint. Il s'agit d'un continuum d'apprentissage continu et de croissance éclairé par le contexte local de la communauté scolaire.

Le mandat du Conseil consultatif était de fournir des recommandations pour améliorer l'éducation inclusive pour tous les élèves. Nous reconnaissons que les élèves ayant des besoins d'apprentissage diversifiés connus font partie de cette population. Nous voulons nous assurer que tous les élèves ont un accès équitable aux ressources dont ils ont besoin, tout en reconnaissant que, dans certains cas, des mesures adaptées peuvent être nécessaires pour répondre aux besoins d'apprentissage spécifiques des élèves. Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba peut aider les éducateurs à façonner un système d'éducation inclusif en tenant compte des besoins d'apprentissage des élèves. Le présent rapport recommande de se concentrer sur le soutien des environnements inclusifs grâce à des mentalités et des pratiques adéquates. Tous les élèves, y compris ceux qui ont des besoins et des capacités d'apprentissage divers, atteignent leur plein potentiel lorsqu'ils ressentent un sentiment d'appartenance et de sécurité.

La portée des travaux établie pour le projet a donné lieu à sept domaines d'intérêt, chacun présentant les observations du Conseil consultatif sur la situation actuelle et des recommandations de mesures en ce qui concerne l'avancement des travaux dans ces domaines :

- L'inclusion en tant que valeur commune : le fondement des mentalités et des pratiques inclusives
- Besoins en apprentissage professionnel des éducateurs pour développer des mentalités et des pratiques inclusives
- Mesures de soutien améliorées et inclusives en classe
- Besoins et planification propres aux élèves
- Évaluations et dépistages officiels en classe

- Services cliniques pour soutenir les besoins spécifiques des élèves et la planification afférente
- Un travail collectif : avancer sur la voie de l'inclusion

Les recommandations générales issues de ce processus proposent des mesures pour renforcer le concept de capacité ou de compétence présumée, améliorer en permanence les résultats des élèves, garantir l'équité ainsi que promouvoir le bien-être et l'inclusion.

Notre province possède des forces inhérentes sur lesquelles nous pouvons nous appuyer. Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance adhère au principe de l'inclusion de toutes les personnes.

L'inclusion constitue une façon de penser et d'agir qui permet à chaque personne de se sentir acceptée, appréciée et en sécurité. Une collectivité qui favorise l'inclusion choisit d'évoluer au rythme des besoins changeants de ses membres. En reconnaissant les besoins de ceux-ci et en leur offrant l'appui nécessaire, une communauté inclusive assure à ses membres l'occasion de jouer un rôle pertinent et l'égalité d'accès aux avantages qui leur reviennent à titre de citoyens.

Au Manitoba, on considère l'inclusion comme un moyen d'augmenter le bien-être de chaque membre de la collectivité. En travaillant ensemble, nous renforçons notre capacité d'offrir un meilleur avenir pour tous les Manitobains et les Manitobaines.

Les mesures de soutien et les pratiques inclusives doivent être appliquées dans l'ensemble de l'école. Les mentalités et les pratiques inclusives font partie intégrante de tout ce qui se passe à l'école, donnant aux élèves la possibilité d'apprendre et de socialiser ensemble ainsi que de se soutenir mutuellement dans une optique inclusive. Nous convenons que le Manitoba accueille chaleureusement tous les élèves dans nos classes, et nous sommes fiers de nos élèves incroyablement diversifiés, y compris ceux qui ont des forces et des besoins en matière d'apprentissage. Nous avons des valeurs inhérentes en commun, selon lesquelles chaque élève est bienvenu et que la diversité nous rend plus forts. En effet, la collaboration à cet égard peut contribuer à l'acquisition de la citoyenneté en tant que compétence globale. « La citoyenneté consiste en la capacité de s'engager et d'œuvrer en faveur d'un monde plus humanitaire et durable par le développement et la valorisation des relations avec soi-même, les autres et le monde naturel » (Éducation et Apprentissage de la petite enfance Manitoba, *Compétences globales*).

Le Conseil consultatif n'appuie pas le paradigme fondé sur le déficit de « réparer l'enfant » pour qu'il s'adapte au système existant. Il soutient plutôt le Ministère et tous les intervenants en adoptant pleinement la philosophie provinciale en matière d'inclusion afin que tous les élèves atteignent leur plein potentiel. En tant que système, nous devons continuer à travailler sur nos opinions, nos mentalités et nos pratiques communes pour soutenir une mise en œuvre cohérente, efficace et généralisée de la philosophie d'inclusion afin que tous les élèves soient prêts à réussir, à atteindre leur plein potentiel et à vivre La bonne vie.

La *bonne vie* fait référence à une vie bien équilibrée où les quatre caractéristiques d'un être humain sont abordées : émotionnelle, physique, mentale et spirituelle. « C'est en assumant la responsabilité de leur propre guérison et de leur propre croissance que les individus pourront atteindre la *mino-pimatasiwin* (cri) – La bonne vie [traduction libre] » (Hart, p. 44). *Pimadaziwin* signifie avoir « la vie dans son sens le plus large, la vie dans le sens de longévité et de santé [traduction libre] » (Overholt et Callicott, p. 151).

Le présent rapport porte sur les recommandations générales qui nécessitent une attention ciblée au fil du temps. Il reste du travail à faire pour transformer ces recommandations en plans de mise en œuvre avec des mesures pratiques et réalisables. La mise en œuvre réussie de ces recommandations nécessitera la participation et la collaboration des intervenants et des personnes qui ont des besoins et des perspectives divers, notamment les élèves, les parents et les familles ayant une expérience vécue.

Remarque : Le terme « *parents* » désigne aussi bien les parents que les tuteurs, et on l'emploie en sachant bien que, dans certains cas, un seul parent s'occupe de l'éducation de l'enfant ou que l'adulte important dans la vie de nombreux élèves n'est pas leur parent. Ce terme peut aussi s'appliquer à un élève qui a atteint l'âge de la majorité.

Introduction

Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba s'engage à promouvoir la vérité et la réconciliation, à respecter et à honorer les droits des peuples autochtones et à former des comités qui respectent l'inclusion et sont représentatifs d'une diversité de perspectives et d'expériences vécues dans les régions urbaines, rurales et nordiques, y compris les personnes aux capacités diverses, les groupes racialisés, les cultures, les identités, les langues officielles et les autres langues.

Établi en juin 2021, le Conseil consultatif du ministre sur l'inclusion scolaire (le Conseil consultatif) a été chargé de fournir des recommandations au ministre pour transformer le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba en tant que système et pour revitaliser la philosophie d'inclusion du Manitoba (le cadre de référence du Conseil consultatif se trouve à l'annexe B). Représentant divers points de vue, les membres du Conseil consultatif (voir l'annexe C pour obtenir la liste de membres du Conseil consultatif) ont collaboré au cours de la dernière année et demie pour cerner les possibilités de réaffirmer la philosophie d'inclusion du Manitoba et de poursuivre le cheminement vers l'inclusion de tous les apprenants dans le système d'éducation de la province (de la maternelle à la 12^e année).

Le Conseil consultatif a établi des thèmes clés en rapport avec son mandat. Les membres ont sollicité les commentaires de leur organisation, ce qui leur a permis d'obtenir de l'information très utile.

Le Conseil consultatif a examiné les principaux documents de politique et de programmation pour éclairer et harmoniser son travail, y compris le [Rapport de la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année](#) (2020), le [Plan d'action pour l'éducation de la maternelle à la 12^e année du Manitoba](#) et le document [Mamàhtawisiwin : Les merveilles de notre héritage](#). Les références se trouvent à la fin du présent document. Vous y trouverez une liste complète des sources d'information qui ont orienté le travail du Conseil consultatif.

Le rapport du Conseil consultatif contient des renseignements généraux sur l'histoire de l'inclusion scolaire au Manitoba. Cela ouvre la voie aux conclusions sur la situation actuelle et aux recommandations de mesures concernant les domaines suivants :

- L'inclusion en tant que valeur commune : le fondement des mentalités et des pratiques inclusives
- Besoins en apprentissage professionnel des éducateurs pour développer des mentalités et des pratiques inclusives
- Mesures de soutien améliorées et inclusives en classe
- Besoins et planification propres aux élèves
- Évaluations et dépistages officiels en classe
- Services cliniques pour soutenir les besoins spécifiques des élèves et la planification afférente
- Un travail collectif : avancer sur la voie de l'inclusion

Les recommandations générales proposent des mesures pour renforcer et améliorer continuellement les résultats des élèves, garantir l'équité ainsi que promouvoir le bien-être et l'inclusion.

Contexte

Le système d'éducation du Manitoba a évolué au cours des 60 dernières années, passant de l'exclusion à l'inclusion. Il est important de comprendre que la voie vers l'inclusion est un processus continu et évolutif et, en tant que province, nous continuons à faire des progrès.

Tableau 1 : Vers la création d'un système d'éducation inclusif au Manitoba

Pratiques	Principales caractéristiques et jalons importants
Exclusion	<ul style="list-style-type: none"> ■ Avant 1958, les élèves ayant des besoins différents n'étaient pas autorisés à fréquenter l'école ni à recevoir une éducation, même si la Public Education Act stipulait que toute personne âgée de 6 à 21 ans devrait avoir le droit d'aller à l'école. Cependant, elle indiquait également que si le conseil d'administration d'une division scolaire croyait qu'une personne fréquentant son district scolaire avait une « déficience mentale », il pouvait l'empêcher de venir à l'école. ■ En 1965, l'exclusion a été abrogée et les commissions scolaires se sont vu accorder un an pour fournir des bâtiments et des enseignants aux élèves qu'ils identifiaient à l'époque comme étant des « arriérés mentaux » (à moins que ou jusqu'à ce que la personne présente au conseil deux certificats de médecins indiquant qu'elle n'était pas « déficiente mentale », tel que défini dans la Mental Diseases Act).
Ségrégation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Au cours des années 1960 et 1970, la diversité des étudiants a été abordée principalement en offrant des expériences d'apprentissage distinctes. ■ Les élèves ayant des besoins différents peuvent fréquenter l'école, mais dans une salle de classe séparée ou dans un établissement complètement séparé.
Intégration	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le passage à l'intégration a commencé dans les années 1980, à peu près au moment où la Charte canadienne des droits et libertés est entrée en vigueur et, dans le cadre de cette loi, il y avait un devoir de prendre des mesures d'adaptation pour les handicaps. ■ Les élèves ayant des besoins différents ont été « intégrés » (c'est-à-dire en classe, aux côtés de leurs pairs). Cependant, ils ne faisaient pas nécessairement partie des activités de la classe ou des communautés scolaires. Dans de nombreuses écoles, on enseignait aux élèves considérés comme ayant des « besoins spéciaux » principalement dans le cadre de programmes de retrait ou ces élèves étaient supervisés par un assistant pédagogique dans la salle de classe. Il n'était pas rare qu'un élève en fauteuil roulant soit placé au fond de la salle.

Pratiques	Principales caractéristiques et jalons importants
Inclusion	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="483 338 1369 491">■ Dans les années 1980 et 1990, le gouvernement provincial a introduit un financement supplémentaire pour les éducateurs qualifiés afin d'aider les enseignants à répondre aux divers besoins des élèves dans leur classe. Le financement était accordé par l'entremise du processus de demande personnalisé à l'élève. <li data-bbox="483 506 1369 632">■ En 2005, la Loi modifiant la loi sur les écoles publiques (programmes d'éducation appropriés) a été adoptée, rendant obligatoire le fait que les élèves puissent participer à des programmes éducatifs appropriés dans une classe avec leurs pairs. <li data-bbox="483 646 1369 806">■ En 2006, le document <i>Les normes pour les programmes d'éducation appropriés au Manitoba</i> a été publié. « Ces normes procurent aux divisions scolaires un cadre pour l'élaboration d'une politique locale sur les programmes d'éducation appropriés » (Éducation et Apprentissage de la petite enfance Manitoba, <i>Normes pour les PEA</i>, p. 3). <li data-bbox="483 821 1369 1073">■ Vers 2010, alors que la pratique de l'inclusion se développait dans les écoles du Manitoba, les gens ont commencé à remettre en question le processus d'obtention d'un financement axé sur les élèves. Le processus était jugé chronophage et les renseignements à l'appui fournis par les divisions scolaires pouvaient être perçus comme étant négatifs, étiquetants et stigmatisants, et cette pratique renforçait une approche fondée sur les déficits pour répondre aux divers besoins des élèves. Un groupe de travail a été mis sur pied pour examiner cette question. <li data-bbox="483 1087 1369 1178">■ Depuis 2016-2017, la subvention pour les besoins spéciaux de N2/3 est offerte aux divisions scolaires sans avoir besoin de faire une demande de financement axé sur les élèves. <li data-bbox="483 1192 1369 1352">■ Le document <i>Les normes pour les programmes d'éducation appropriés au Manitoba</i> a été récemment révisé pour « encourager l'application de programmes d'éducation uniformes et de haute qualité dans la province, de manière que, peu importe l'endroit où ils vivent, les élèves bénéficient de programmes et de services d'éducation appropriés » (p. 4).

Constatations et recommandations

1.0 L'inclusion en tant que valeur commune

La mise en œuvre de pratiques éducatives inclusives pour tous exige que l'inclusion devienne une caractéristique intrinsèque de la culture, des politiques et des pratiques, de la salle de classe au Ministère, et une attente fondamentale à l'égard de nos communautés. Comme le précise Ainscow : « ... la promotion de l'équité et de l'inclusion n'est pas simplement un changement technique ou organisationnel; c'est un mouvement dans une direction philosophique claire. Passer à des méthodes de travail plus inclusives nécessite donc des changements dans tout le système d'éducation. Ces derniers vont des changements dans les valeurs et les modes de pensée des décideurs politiques, qui leur permettent de fournir une vision façonnant une culture d'inclusion, à des changements significatifs au sein des écoles et des communautés qu'elles desservent » [traduction libre] (Ainscow, p. 129).

Les politiques et les méthodes doivent, tel qu'indiqué dans le document [Les normes pour les programmes d'éducation appropriés au Manitoba](#), se conformer à la Charte canadienne des droits et libertés et au Code des droits de la personne du Manitoba, qui précisent qu'il faut raisonnablement prendre en compte les besoins spéciaux des élèves, à moins que cela entraîne manifestement des contraintes excessives dues au coût, au risque pour la sécurité, aux effets sur les autres ou à d'autres facteurs (p. 3).

Le Conseil consultatif croit fermement qu'un élément essentiel pour créer une culture d'inclusion et pour assurer une mise en œuvre cohérente, efficace et généralisée de la philosophie d'inclusion dans toutes nos écoles est de promouvoir la valeur commune de l'inclusion parmi tous les partenaires du système d'éducation. Il est essentiel que nous fassions progresser des mentalités et des pratiques inclusives lorsque nous travaillons, jouons et vivons dans nos diverses salles de classe, écoles et communautés, et que nous puissions de la force dans nos différences.

La Loi modifiant la loi sur les écoles publiques (programmes d'éducation appropriés), L. M. 2004, chap. 9, adoptée le 28 octobre 2005, renforce la philosophie d'inclusion du Manitoba et son engagement à soutenir la participation des élèves à la vie scolaire et sociale à l'école, comme le prévoient les lois et les règlements. Les règlements et les normes orientent les divisions scolaires et les éducateurs, et fournissent des précisions aux parents sur l'obligation de mettre en œuvre des programmes d'éducation appropriés (PAE) pour chaque élève (Éducation et Apprentissage de la petite enfance Manitoba, *Normes pour les programmes d'éducation appropriés au Manitoba*, p. 1).

Valoriser l'inclusion est nécessaire pour une action ciblée qui se traduira par la réalisation cohérente, efficace et généralisée des normes 2022 pour les PEA au Manitoba en tant que normes minimales dans toute la province où, chaque jour, les partenaires en éducation aident tous les élèves à réaliser leur plein potentiel et à vivre La bonne vie.

Le Conseil consultatif a exploré deux domaines d'intérêt pour promouvoir la valeur commune de l'inclusion :

- Sensibilisation
- Terminologie commune

Sensibilisation

► Situation actuelle

Les membres du Conseil consultatif ont été témoins d'exemples de leadership dans les politiques, la culture et les pratiques qui favorisent des mentalités inclusives. Il existe des données probantes que l'inclusion est une valeur commune à tous les partenaires qui jouent un rôle dans l'éducation des enfants au Manitoba, de la salle de classe à la communauté. Des intervenants et des partenaires ont également démontré des façons inclusives de penser et de travailler en plus de comprendre ce qu'est l'inclusion et ce qu'elle implique.

L'urgence est de veiller à ce qu'il y ait une réalisation cohérente, efficace et généralisée des normes 2022 pour les PAE au Manitoba, et la valeur commune de l'inclusion dans toutes nos écoles.

Une attention particulière est requise pour s'assurer que les efforts en matière d'éducation mobilisent la tête et le cœur des partenaires dans un appel à l'action.

Comme indiqué dans le [Plan d'action pour l'éducation de la maternelle à la 12^e année du Manitoba](#) : « Collectivement avec les élèves, les parents, les proches aidants et les éducateurs, les partenaires à tous les niveaux ont la responsabilité commune d'améliorer, de répondre et de s'adapter aux besoins émergents de notre système d'éducation et du monde qui nous entoure » (p. 12). Par l'intermédiaire du travail du Conseil consultatif, on a constaté qu'il semble y avoir un manque de compréhension et de sensibilisation quant aux normes de 2022 pour les PEA au Manitoba.

► Mesures recommandées

1. Accroître la sensibilisation et la compréhension à l'égard des normes 2022 pour les PEA au Manitoba grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie provinciale d'éducation et de communication des normes révisées. Inclure un examen et un peaufinage cycliques basés sur la recherche, les tendances sociétales mondiales et les commentaires des intervenants.
 - Veiller à ce que les pratiques inclusives soient au cœur de l'élaboration des programmes d'études.
 - Mobiliser les personnes ayant une expérience vécue, en particulier les élèves et leurs familles, à raconter leurs histoires d'inclusion.

- Inciter les éducateurs qui sont des champions et des leaders de l'inclusion, y compris les directeurs d'école et les enseignants, à échanger leurs réussites en matière d'éducation inclusive avec leurs pairs.
- Le Conseil consultatif soutient l'examen du modèle de financement actuel pour soutenir l'équité et la mise en œuvre complète de la philosophie d'inclusion dans nos écoles.

Terminologie commune

► Situation actuelle

La langue change la culture, et les mots sont importants. L'adoption d'une terminologie commune est une priorité dans l'établissement d'une culture inclusive.

Actuellement, divers termes sont utilisés pour décrire l'éducation des élèves ayant des besoins et des capacités d'apprentissage divers, tels qu'« éducation spécialisée » et « élèves ayant des besoins particuliers ». Le Conseil consultatif croit qu'il est important d'incarner la philosophie d'inclusion « pour tous » et les principes d'équité et de diversité dans tout ce que nous faisons, y compris dans la terminologie commune que nous utilisons pour décrire la véritable inclusion de tous les apprenants qui composent le système d'éducation du Manitoba, de la maternelle à la 12^e année.

► Mesures recommandées

2. Examiner et mettre à jour la terminologie de la législation existante, y compris le Brevet d'enseignement à l'enfance en difficulté, et toutes les publications pour refléter la terminologie inclusive telle que l'éducation inclusive, les apprenants diversifiés et les élèves ayant des besoins et des capacités d'apprentissage divers.
 - Utiliser une terminologie axée sur la personne dans toutes les formes de communication tout en gardant à l'esprit les situations où la terminologie axée sur l'identité est privilégiée.

2.0 Besoins en apprentissage professionnel des éducateurs pour développer des mentalités et des pratiques inclusives

Les programmes de préparation des enseignants et d'apprentissage professionnel continu doivent adopter sans réserve la philosophie d'inclusion de la province. Le Conseil consultatif est entièrement d'accord avec la recommandation suivante présentée par la Table ronde des professeurs d'éducation inclusive du Manitoba : « Les éducateurs en formation initiale et continue à tous les niveaux doivent être prêts à utiliser des approches proactives, préventives, axées sur l'enfant et la famille, fondées sur des données probantes

et sur les forces positives, qui sont universellement offertes à tous les élèves. Nous devons construire des écoles qui prévoient l'inclusion de tous les élèves dès le départ, plutôt que de planifier pour des élèves "moyens"; pour ensuite être confronté à la nécessité de moderniser les politiques, les méthodes d'enseignement et d'évaluation et d'autres dispositions, après coup » (Bartlett et coll., p. 5).

Les éducateurs doivent être des prestataires d'éducation inclusive confiants et efficaces. Lorsqu'ils sont correctement soutenus par des systèmes de formation initiale et continue, les éducateurs sont plus aptes à adopter des mentalités et des pratiques inclusives. Ils doivent être prêts à concevoir, différencier, adapter, modifier ou individualiser intentionnellement de manière universelle les expériences d'apprentissage du programme d'études en réponse aux besoins uniques de leurs apprenants.

Comblent les lacunes en matière d'apprentissage professionnel dans les pratiques éducatives inclusives nécessitera des efforts substantiels et soutenus, car les nouveaux éducateurs ne sont pas suffisamment préparés à la planification de classes diversifiées. Dans ce contexte, les lacunes dans les pratiques éducatives inclusives ne sont pas surprenantes, et un soutien est nécessaire.

Pour répondre aux besoins d'apprentissage dans le cadre de la formation initiale et continue des éducateurs de toute la province, le Conseil consultatif a déterminé des modèles, des méthodes et des outils d'apprentissage professionnel prometteurs et éprouvés actuellement utilisés dans tout le Manitoba. Bien qu'elle ne soit certainement pas exhaustive ni appliquée de manière cohérente dans toute la province, la liste suivante fournit les pratiques exemplaires qui soutiennent un apprentissage professionnel efficace qui mène à des changements positifs et soutenus dans les pratiques des éducateurs :

- Résidences pluriannuelles ou à l'année
- Enseignants ou équipes divisionnaires de soutien à l'apprentissage offrant un apprentissage professionnel en cours d'emploi, y compris le renforcement des capacités du système grâce au modèle de formation des formateurs, l'encadrement, le mentorat, la consultation et l'observation au poste de travail avec des collègues et des experts en la matière, y compris les mesures de soutien à l'école et dans la division
- Enseignement collaboratif, une approche qui implique deux ou plusieurs éducateurs ou autres professionnels travaillant avec un groupe d'élèves (comprend la planification, l'enseignement et l'évaluation collaboratifs)
- Communautés d'apprentissage professionnelles pour approfondir la compréhension et favoriser la responsabilisation
- Partenariat avec des organismes communautaires qui ont de l'expérience en matière d'inclusion des apprenants diversifiés (p. ex. Cerebral Palsy Association of Manitoba, Inclusion Winnipeg, Learning Disabilities Association of Manitoba, Manitoba Possible)
- Partenariat avec des établissements postsecondaires pour orienter la recherche et offrir un apprentissage professionnel dans les domaines pertinents

- Élaboration, utilisation ou adaptation de ressources documentaires existantes éprouvées pour soutenir l'apprentissage (p. ex. manuel de pratiques exemplaires, cours vidéo sur divers sujets)
- Visiter des écoles où des pratiques inclusives ont été mises en œuvre avec succès et apprendre de ces écoles

Le Conseil consultatif a cerné deux domaines d'intérêt pour les besoins d'apprentissage professionnel des éducateurs :

- Exigences lors de la formation initiale
- Exigences lors de la formation continue

Exigences lors de la formation initiale

► Situation actuelle

Le baccalauréat en éducation, qui est obligatoire, comprend un cours de trois heures sur les handicaps et une possibilité d'expérience de stage minimale.

Il est impératif que tous les étudiants du baccalauréat en éducation reçoivent une formation sur l'éducation inclusive et les PAE. Le Conseil consultatif estime que les exigences du baccalauréat en éducation devraient inclure le développement de connaissances et de compétences dans des domaines tels que, mais sans s'y limiter :

- Philosophie d'inclusion
- Diversité des apprenants ainsi que leurs besoins et capacités d'apprentissage
- Normes sur les PEA au Manitoba
- Pratiques inclusives en classe et à l'école pour tous les apprenants, y compris la conception universelle, l'enseignement différencié et les mesures d'adaptation
- Planification et mise en œuvre axées sur les élèves
- Communication rapide et efficace
- Pratique tenant compte des traumatismes

► Mesures recommandées

3. Élaborer et mettre en œuvre un plan pour que le Ministère collabore avec les établissements d'enseignement postsecondaire afin de revoir les lignes directrices actuelles et d'améliorer les exigences du baccalauréat en éducation dans une perspective d'inclusion. L'examen peut inclure des analyses des pratiques exemplaires des lieux et des établissements situés dans d'autres administrations.

Exigences lors de la formation continue

► Situation actuelle

Chaque division scolaire est responsable et offre un perfectionnement professionnel à son personnel sur une variété de pratiques et de sujets répondant aux besoins locaux. L'apprentissage professionnel continu est essentiel pour s'assurer que nos éducateurs ont ce dont ils ont besoin pour rester à jour et efficaces ainsi que se sentir soutenus dans l'adoption de la philosophie de l'éducation inclusive.

► Mesures recommandées

4. Élaborer un cadre provincial d'apprentissage professionnel qui énonce clairement les besoins des éducateurs et qui comprend l'éducation inclusive et le soutien aux enfants ayant des besoins et des capacités d'apprentissage divers. Investir dans l'apprentissage professionnel continu pour que les éducateurs se soutiennent mutuellement (dans leur école et leur division ainsi que dans l'ensemble du Manitoba) pour l'amélioration des pratiques pédagogiques inclusives. Cela devrait comprendre, sans toutefois s'y limiter :
 - Comprendre le programme d'études
 - Comprendre les points d'accès au programme d'études
 - Appliquer une pratique d'évaluation formative rigoureuse
 - Soutenir les équipes scolaires dans la planification appropriée pour répondre à l'éducation sur la détresse des élèves dans les pratiques, la communication et le développement de l'enfant tenant compte des traumatismes
 - Tirer parti des forces pour orienter et prendre en considération les besoins et y répondre

Le cadre provincial d'apprentissage professionnel axé sur les besoins assurera également des possibilités d'apprentissage professionnel individuel continu spécifiquement pour les nouveaux enseignants au cours de leurs cinq premières années :

- Accent mis sur l'apprentissage des élèves et les pratiques en classe, à commencer par les programmes d'études du Manitoba et tenant compte de tous les élèves dans les premières étapes de planification
- Mise en œuvre systématiquement des pratiques prometteuses et éprouvées pour les programmes d'apprentissage professionnel énumérés précédemment qui favorisent des changements positifs et durables dans l'éducation inclusive

3.0 Mesures de soutien améliorées et inclusives en classe

Le document [Les normes pour les programmes d'éducation appropriés au Manitoba](#) précise que « l'accès à l'apprentissage est maximisé en appliquant les principes de la conception universelle à tous les processus de planification. Les écoles, les salles de classe, les programmes d'études et le matériel qui répondent au principe de la conception universelle permettent à tous les élèves d'avoir accès aux ressources qui leur sont nécessaires, quels que soient leurs besoins d'apprentissage » (p. 8).

Le Conseil consultatif reconnaît l'application des principes de conception universelle dans les écoles et approuve l'entière conformité à la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains.

La conception universelle est proactive dans la prise en compte des identités, des compétences, des forces et des besoins variés des apprenants. Elle assume la diversité chez les élèves, en plus d'offrir une flexibilité et des choix sur la façon dont les élèves apprennent et comment ils peuvent échanger sur ce qu'ils ont appris. Le Conseil consultatif appuie la promotion de communautés d'apprentissage universellement conçues qui mettent l'accent sur des possibilités significatives qui mettent en valeur les forces de tous les élèves. « ... [Il] s'agit de la conception de matériel pédagogique et d'activités. Deuxièmement, elle précise dès le départ qu'il s'agit d'une conception qui permet aux apprenants d'acquérir un large éventail de capacités. Enfin, si l'on pense à soutenir les élèves ayant des différences dans leurs capacités... cela concerne chaque élève dans les écoles, pas seulement les élèves handicapés » [traduction libre] (Wehmeyer, p. 58).

Les salles de classe inclusives offrent aux élèves de multiples façons d'interagir avec le matériel pédagogique, de multiples représentations des expériences d'apprentissage associées au programme d'études et plusieurs moyens pour les élèves d'exprimer ou de démontrer ce qu'ils ont appris. Ce type d'approche d'apprentissage réfléchi et universellement conçu profite à tous.

Non seulement l'éducation inclusive concerne l'espace physique et le programme scolaire, il s'agit également d'un programme social. L'inclusion signifie que tous les élèves font partie de l'école et de la communauté en classe, tant à l'égard de la vie scolaire et sociale. Il s'agit de l'éducation axée sur l'élève, et cela nécessite une planification ciblée.

Les enseignants bénéficient du soutien du personnel de l'école et de la division en classe pour les aider à planifier l'accès universel pour tous les élèves. Le Conseil consultatif croit que cette approche collaborative devrait être une pratique uniforme dans toute la province. Comme l'a précisé Wehmeyer, « ... rendre disponible le type d'expertise pédagogique détenue par les éducateurs spécialisés pour soutenir tous les élèves et, inversement, veiller à ce que tous les élèves reçoivent un enseignement de haute qualité dans des contextes typiques... Et, nous devons le faire de concert avec les éducateurs généraux » [traduction libre] (Wehmeyer, p. 92).

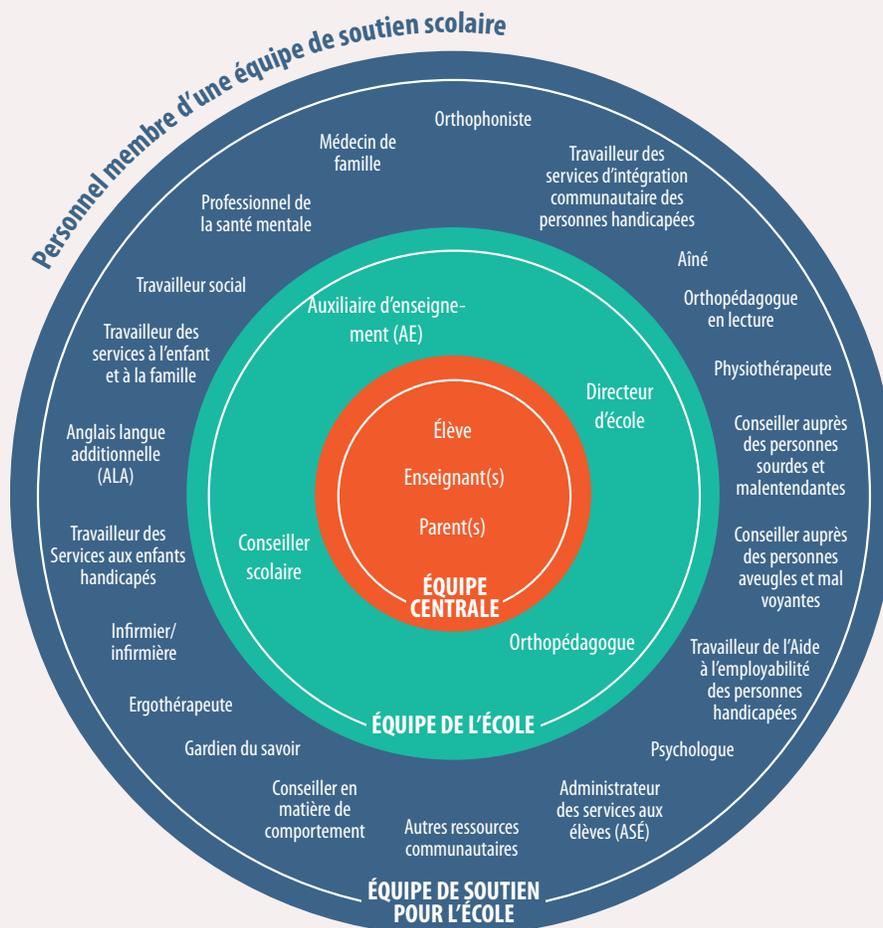
Pour être en mesure de planifier l'enseignement et d'évaluer l'apprentissage à l'aide des principes de conception universelle, les écoles et les enseignants doivent avoir accès à de l'information propre à leurs élèves pour cerner leurs points forts et leurs besoins, y compris leurs intérêts et leurs motivations. Le Conseil consultatif reconnaît la valeur du rapport [*Inclusive Éducation : Understanding Article 24 of the Convention on the Rights of Persons with Disabilities*](#) (UNICEF). Le Conseil consultatif recommande la collecte et l'évaluation des données disponibles sur nos divers apprenants, leurs familles et leurs communautés pour s'harmoniser à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, pour s'assurer que les enfants bénéficient de services efficaces et pour planifier des améliorations dans les politiques et les pratiques afférentes. Le Conseil consultatif honore les principes directeurs de Mamàhtawisiwin, qui placent les étudiants au centre.

Les mécanismes de collecte de données, tels que les profils d'élève, de classe et d'école, fournissent des descriptions complètes et concises des niveaux de performance actuels, qui orientent ensuite les pratiques d'enseignement et l'affectation des ressources. La collecte de données dans ces profils est une étape critique dans la collecte de données probantes pour s'assurer que les PAE répondent aux forces et aux besoins des élèves.

Les profils de classe et d'école sont des outils efficaces pour se concentrer sur les pratiques de l'établissement et en classe. L'utilisation cohérente et efficace des profils d'école et de classe soutiendra les plans d'apprentissage des élèves et des enseignants. Les profils d'élève appuient également la planification de l'inclusion grâce à une planification propre à chaque élève.

Les profils ouvrent des possibilités pour déterminer les groupes d'apprenants qui peuvent être à risque de marginalisation, d'exclusion ou d'échec scolaire, et de mettre l'accent sur ces groupes. Cela dicte la responsabilité morale de veiller à ce que les élèves manitobains jugés statistiquement plus à risque soient soigneusement suivis et soutenus par le PEA. Des ressources et une infrastructure adéquates pour assurer des tailles de classe raisonnables et des ressources doivent être en place pour s'acquitter de cette responsabilité.

Le Conseil consultatif reconnaît l'importance et la valeur du travail en équipe de base (p. ex. enseignant, parent et élève). Nous reconnaissons que l'enseignant est responsable d'évaluer les élèves pour déterminer s'ils atteignent les résultats d'apprentissage, ainsi que de la planification afférente au soutien de l'apprentissage des élèves.



Reproduction tirée du document *Les normes pour les programmes d'éducation appropriés au Manitoba* (MEAPE, p. 6)

L'équipe de base comprend l'élève, le ou les parents et les enseignants. L'équipe de l'école comprend les personnes qui aident les élèves à réaliser leur plein potentiel et qui jouent un rôle important dans la planification, l'élaboration et la mise en œuvre des plans axés sur les élèves. L'équipe bénéficie de l'échange des opinions et des valeurs concernant l'inclusion, et chaque membre de l'équipe comprend son rôle et celui des autres membres.

Le Conseil consultatif a établi trois domaines d'intérêt pour les mesures de soutien et les pratiques inclusives en classe afin d'assurer un accès universel :

- Équipe de base
- Conception pédagogique
- Prestation des services

Équipe de base

► Situation actuelle

La collaboration entre l'enseignant, le parent et l'élève est essentielle pour assurer une pratique inclusive efficace. Les réflexions du Conseil consultatif indiquent qu'il est nécessaire de revoir et de soutenir cette relation clé. Il semble que ce ne sont pas tous les parents qui ont l'impression de contribuer à l'équipe de base. Il faut également souligner que la voix des élèves n'est pas toujours incluse.

► Mesures recommandées

5. Aider les écoles du Manitoba à déterminer et à communiquer clairement les rôles et les responsabilités de l'équipe de base pour établir les besoins en soutien de l'école, des enseignants et des apprenants.
6. Découvrir pourquoi les élèves et les parents ont l'impression de ne pas contribuer à l'équipe de base.
 - Fournir des instructions sur la façon dont les enseignants travaillent en collaboration et dans le respect avec les élèves et les parents.

Conception pédagogique

► Situation actuelle

Les membres du Conseil consultatif reconnaissent les données probantes sur l'application des principes de conception universelle dans les divisions scolaires, les écoles et les salles de classe pour soutenir l'apprentissage inclusif. Lorsque la programmation et la conception pédagogique sont basées sur les profils d'élève et de classe, les possibilités de croissance s'améliorent considérablement.

Bien qu'il existe des preuves de succès, les principes de la conception universelle ne sont pas appliqués de manière uniforme dans les divisions scolaires, les écoles et les salles de classe du Manitoba. Voici quelques exemples de réussite :

- Garantir des environnements physiquement accessibles
- Planifier et fournir des points d'entrée multiples et accessibles en matière d'apprentissage
- Accroître l'accès aux technologies d'information et d'assistance pour l'enseignement et l'apprentissage, et passer aux mesures de soutien en classe (spécialistes, personnel-ressource et conseillers) en mettant l'accent sur l'enseignement collaboratif et la planification collaborative, et l'utilisation de profils de classe

► Mesures recommandées

7. Renforcer la capacité des directeurs d'école et des enseignants au moyen d'un apprentissage professionnel lors de la formation initiale et continue afin de comprendre et de mettre en œuvre la conception universelle. Entreprendre une analyse, dans les sphères de compétence du Manitoba, pour déterminer et promouvoir les salles de classe et les écoles qui ont mis en œuvre avec succès les pratiques de conception universelle.

Prestation des services

► Situation actuelle

Comme indiqué tout au long du présent rapport, à la lumière de la diversité des apprenants dans nos salles de classe, la tâche d'enseigner selon les points forts, les besoins et les styles d'apprentissage de chacun n'est pas facile. Cela nécessite une approche bien définie à l'échelle de l'école, un mécanisme permettant aux éducateurs de se soutenir les uns les autres ainsi qu'une méthode cohérente et organisée de tenue de dossiers. Le document [À l'appui des écoles favorisant l'inclusion – Un manuel pour les orthopédagogues des écoles du Manitoba](#) comprend les quatre modèles de prestation de services suivants : consultation collaborative, réponse à l'intervention, conception universelle et enseignement collaboratif (Éducation et Enseignement supérieur Manitoba, p. 4). Chaque modèle de prestation de services nécessite une collaboration, une communication efficace et un esprit d'équipe. Les modèles reconnaissent également que chaque enfant apprend différemment, ce qui nécessite que la planification, l'enseignement et l'évaluation soient flexibles et à multiples facettes.

Nous reconnaissons que les divisions scolaires dotées de modèles de prestation de services établis et officiels créent des possibilités d'apprentissage qui conviennent le mieux aux élèves de la classe. L'importance de comprendre les rôles et les responsabilités dans le milieu scolaire ne peut être sous-estimée. Le fondement d'un modèle de prestation de services est l'expertise de l'équipe dans le renforcement des capacités au niveau de l'école, ce qui se traduit par l'application de compétences nouvelles et améliorées. Le soutien des besoins sociaux, émotionnels et d'apprentissage des élèves est un processus continu de résolution de problèmes préférablement effectué par les éducateurs, les spécialistes et les parents qui échangent leurs idées, leurs expériences et leurs ressources.

► Mesures recommandées

8. Veiller à ce que toutes les divisions scolaires du Manitoba officialisent et emploient un cadre de prestation de services pour orienter leur pratique, leur enseignement et leurs mesures de soutien à tous les élèves dont ils ont la charge.
 - Fournir un processus provincial pour renforcer une compréhension et une utilisation communes de tous les profils pour la prise de décision fondée sur des données, y compris la détermination et l'orientation des besoins d'apprentissage

des élèves et des capacités des éducateurs, ainsi que l'affectation des ressources humaines et éducatives en conséquence. Veiller à ce que tous les processus de collecte et d'évaluation de données soient inclusifs afin qu'ils fournissent de l'information pertinente sur la diversité des apprenants au niveau de la province, de la division scolaire, de l'école et de la classe.

- Soutenir les écoles du Manitoba dans l'élaboration d'une réponse collaborative aux besoins d'apprentissage sociaux et émotionnels qui soutient la dignité et le développement social des élèves, y compris les élèves ayant des besoins et des capacités d'apprentissage divers.

4.0 Mesures de soutien pour les besoins et la planification axés sur les élèves

Le directeur est ultimement responsable de la mise en place, du fonctionnement et du soutien de l'équipe de l'école et de l'intégration des procédures dans la pratique pour établir, évaluer et offrir le PEA à tous les apprenants qui ont besoin d'un soutien supplémentaire pour améliorer leur participation et leur inclusion à l'école.

Les membres de l'équipe de l'école jouent un rôle essentiel dans le soutien des enseignants et des élèves qui ont des besoins et des capacités d'apprentissage divers. Le Conseil consultatif reconnaît que la mise en œuvre efficace de l'approche consultative aide le personnel scolaire à acquérir les compétences nécessaires qui peuvent être appliquées à de futures situations sans l'aide continue et directe des équipes de soutien de l'école ou de la division.

L'équipe de l'école peut décider que certains élèves bénéficient d'un soutien supplémentaire à cause de leurs besoins exceptionnels pour ce qui est de l'apprentissage, ou dans le domaine social, affectif, comportemental, sensoriel, physique, intellectuel, scolaire, de la communication ou de la santé. Le type d'évaluation visant à déterminer les progrès, le besoin d'une intervention plus poussée ou la nécessité d'une approche d'évaluation plus diagnostique pour soutenir l'élève dépendra des décisions prises par l'équipe de soutien de l'école en collaboration avec celle de la division scolaire.

Les équipes scolaires peuvent avoir accès à des mesures de soutien de la division scolaire telles que des spécialistes et des conseillers scolaires. Ils font partie de l'équipe de soutien de l'école, qui peut également comprendre des représentants d'organismes externes (p. ex. services à l'enfance et à la famille, services aux enfants handicapés).

Comme indiqué précédemment, de nombreuses salles de classe au Manitoba comprennent une variété d'adultes qui soutiennent l'apprentissage des élèves tout au long de la journée. L'une des relations importantes au sein de la classe est celle de l'enseignant et de l'auxiliaire d'enseignement. Cela est essentiel pour soutenir une planification et une mise en œuvre efficaces des interventions qui favorisent les résultats des élèves.

Le Conseil consultatif a exploré trois domaines d'intérêt pour les mesures de soutien axées sur les élèves :

- Plans éducatifs personnalisés
- Transitions
- Milieux scolaires distincts et alternatifs

Plans éducatifs personnalisés

► Situation actuelle

Le Conseil consultatif reconnaît les progrès réalisés dans le système d'éducation (de la maternelle à la 12^e année) dans la prise en compte des divers besoins et capacités d'apprentissage des élèves et dans le respect des normes de planification adaptées aux élèves énoncées dans le document sur les normes pour les PEA. Les plans axés sur les élèves sont des documents évolutifs qui reposent sur une approche holistique centrée sur l'élève, basée sur ses forces et soutenue par une équipe multidisciplinaire. Les aspects relatifs aux plans axés sur les élèves incluent le soutien aux élèves dans les domaines scolaires et peuvent englober les compétences sociales et émotionnelles, la communication, l'auto-assistance et la motricité. Des efforts sont nécessaires pour s'assurer que la planification et les mesures de soutien axées sur les élèves sont mises en œuvre de manière cohérente.

La gestion de cas est un volet essentiel des plans éducatifs personnalisés. Il s'agit en fait d'une partie intégrante du processus de préparation de plans éducatifs personnalisés. On a indiqué au Conseil consultatif que de nombreux gestionnaires de cas estiment que la majorité du temps est consacrée à la tenue de dossiers et à la paperasserie.

Les membres du Conseil consultatif ont différentes interprétations des rôles respectifs des auxiliaires d'enseignement et des enseignants. Le Conseil consultatif estime que l'affectation d'un auxiliaire d'enseignement pour offrir du soutien en classe ou à des élèves précis devrait être favorisée en fonction des compétences et des capacités, plutôt qu'en fonction de l'ancienneté, comme le stipulent les conventions collectives locales. La gestion du rendement des auxiliaires d'enseignement doit être mesurée en ce qui concerne le soutien efficace en classe et des plans axés sur les élèves.

► Mesures recommandées

9. Développer la capacité du système grâce au modèle d'apprentissage professionnel de formation des formateurs avec les administrateurs des services aux élèves des divisions, y compris :
 - soutenir l'objectif, le développement et la mise en œuvre d'un plan éducatif personnalisé, notamment la planification pour les élèves qui communiquent leur détresse par le comportement;

- assurer une formation sur le processus collaboratif;
 - s'engager dans un examen intentionnel afin de mettre en évidence et de comprendre le continuum des mesures de soutien;
 - veiller à ce que la majorité du temps et des efforts du gestionnaire de cas et, en fait, de tout le personnel de soutien aux élèves se concentre sur l'enseignement et le soutien de l'élève et des éducateurs en classe.
10. Examiner et mettre à jour le document [Les auxiliaires d'enseignement dans les écoles du Manitoba](#) (Éducation Manitoba) en fonction des recherches actuelles et des pratiques exemplaires, y compris :
- déterminer les pratiques exemplaires pour améliorer la cohésion du système au moyen des politiques provinciales et des principes directeurs pour orienter la gestion et l'évaluation du rendement des auxiliaires d'enseignement;
 - explorer la viabilité de diriger et de soutenir la formation standard des auxiliaires d'enseignement et collaborer avec les établissements postsecondaires qui offrent une formation en enseignement auxiliaire pour s'assurer que les cours reflètent les pratiques inclusives.

Transitions

► Situation actuelle

La planification de la transition est complexe. La mise en œuvre des protocoles de transition provinciaux nécessite une communication, une coordination et une collaboration entre plusieurs ministères, organismes et autorités. Il existe trois protocoles provinciaux, dont l'utilisation est obligatoire dans le système d'éducation du Manitoba : [Protocole pour l'entrée à l'école des jeunes enfants ayant besoin de soutien additionnel](#) (Enfants en santé Manitoba), [Vers la vie adulte : Protocole de transition de l'école à la communauté pour les élèves avec des besoins spéciaux](#) (Enfants en santé Manitoba) et [Protocole du ministère de l'Éducation et des Services à l'enfant et à la famille pour les enfants et les jeunes placés sous tutelle](#) (Enfants en santé Manitoba).

Actuellement, ces documents sont consultés de manière incohérente dans le système, au fur et à mesure que les élèves font la transition vers l'école, tout au long de leur parcours scolaire et après leurs études. Le Conseil consultatif estime qu'il y a du travail à faire pour s'assurer que la planification de la transition est conforme au PEA.

Pour faciliter la transition de la petite enfance à la maternelle, des liens solides avec les fournisseurs de services de garde d'enfants et de services préscolaires sont essentiels. Cependant, le Conseil consultatif reconnaît que tous les enfants qui entrent à la maternelle n'ont pas accès à de tels fournisseurs. Bien que certaines familles choisissent de ne pas utiliser les services préscolaires, le Conseil consultatif a signalé que des enfants se sont vu refuser un placement en raison de l'incapacité à répondre à leurs divers besoins d'apprentissage.

La préparation de la transition de l'école à la communauté nécessite une planification précoce (à partir de la 9^e année au plus tard) et réfléchie, axée sur la personne. La planification doit tenir compte du « vieillissement » des services à 18 ans, en particulier pour les jeunes pris en charge et les étudiants ayant des besoins et des capacités d'apprentissage divers qui ne sont pas admissibles aux services d'intégration communautaire des personnes handicapées. Une planification minutieuse des mesures de soutien et des programmes pour les jeunes de 18 à 21 ans est un effort de collaboration qui comprend des partenaires du système d'éducation et de la vie communautaire.

► Mesures recommandées

11. Examiner et renouveler les protocoles de transition interministériels qui soutiennent les enfants, les jeunes et les familles, y compris un processus cyclique interministériel pour examiner tous les protocoles de transition afin d'assurer l'accessibilité universelle.
 - Veiller à ce que tous les intervenants et partenaires participent à l'examen et à la planification de la transition, y compris les élèves, les familles, les écoles et les fournisseurs de services désignés.
12. Explorer les obstacles auxquels sont confrontées les familles dans l'accès à des programmes de soutien aux enfants avant leur entrée à l'école.

Milieus scolaires distincts et alternatifs

► Situation actuelle

Alors que nous sommes sur la voie de l'inclusion, la réalité aujourd'hui est que certains élèves fréquentent des écoles distinctes et alternatives. Certains milieux scolaires spécialisés offrent une école à l'année, ce qui comble les lacunes estivales et les besoins de répit des familles.

► Mesures recommandées

13. Effectuer un examen et un inventaire de l'utilisation des milieux scolaires distincts et alternatifs au sein des divisions scolaires actuelles et avec des écoles séparées gérées de manière indépendante afin de déterminer les réussites qui pourraient être transférées aux écoles publiques.

5.0 Évaluations et dépistages officiels en classe

Des évaluations opportunes et pertinentes pour le dépistage précoce et continu des forces, des intérêts et des besoins des élèves facilitent la prise de décision et orientent la pratique de l'enseignement pour aider les élèves à réaliser leur plein potentiel en classe.

Les évaluations en classe qui sont axées sur l'élève, holistiques et basées sur les forces produisent des données utiles qui doivent conduire à des résultats spécifiques à la classe et à l'élève pour favoriser l'apprentissage ainsi que modifier les stratégies d'enseignement et les pratiques inclusives des enseignants.

Il y a des moments où des évaluations et des dépistages officiels sont justifiés. Les équipes de soutien aux élèves peuvent effectuer ces évaluations en fonction de leurs qualifications. Les évaluations sont un outil important pour fournir de l'information utile qui éclaire l'enseignement et soutient les plans éducatifs personnalisés.

Les divisions scolaires et les écoles appliquent les normes pour les PEA en tant qu'exigences minimales pour établir l'orientation et guider la pratique afin de faire avancer les travaux. Les directions d'école sont responsables du PEA de tous les élèves de leur école et du personnel sous leur supervision. Cette responsabilité s'étend à la compréhension du cycle des données et des pratiques d'évaluation qui orientent l'enseignement. Les directeurs d'école font des évaluations et un suivi, en plus de rendre des comptes à la communauté scolaire.

L'évaluation et la collecte de données qui en résulte améliorent les résultats des élèves et l'efficacité des enseignants, renforcent les pratiques inclusives et garantissent une compréhension claire, cohérente et uniforme de l'enseignement, de l'évaluation et des rapports appropriés pour tous les élèves. Les données recueillies au niveau provincial, divisionnaire, scolaire et des élèves aideront à éclairer les décisions concernant les ressources et le soutien continu ainsi qu'à fournir de l'information claire et cohérente aux parents.

Le Conseil consultatif a cerné deux domaines d'intérêt relatifs à l'évaluation :

- Évaluation en classe
- Collecte ciblée de données à l'échelle de la province

Évaluation en classe

► Situation actuelle

De nombreux enseignants connaissent bien les pratiques d'évaluation formative et sommative qui orientent l'enseignement. Ils comprennent qu'une évaluation significative peut prendre de nombreuses formes et ne doit pas se limiter aux tests traditionnels. Ils font la triangulation des données, qui comprend des observations, des conversations et des produits. Les pratiques d'évaluation sont utilisées comme un outil pour déterminer le niveau de rendement actuel afin que des objectifs d'apprentissage puissent être établis.

► Mesures recommandées

14. Établir, par l'intermédiaire de la stratégie provinciale sur le rendement des données, une interprétation commune de la littératie des données et renforcer la capacité des directions d'école et des enseignants à effectuer une évaluation en classe grâce à l'apprentissage professionnel.
 - Veiller à ce que les évaluations soient adaptées à la culture de tous les élèves.

Collecte ciblée de données à l'échelle de la province

► Situation actuelle

Bien qu'il existe des exemples de collecte et d'analyse de données d'évaluation afin d'éclairer les décisions, cela n'est pas fait de manière uniforme dans toute la province. Le Manitoba n'offre pas encore de système provincial de production de rapports permettant aux enseignants de rendre des comptes sur les résultats d'apprentissage axés sur les élèves en dehors du programme d'études provincial.

► Mesures recommandées

15. Élaborer et mettre en œuvre un bulletin scolaire provincial numérique inclusif pour tous les élèves, qui comprend des mesures des progrès sur les résultats axés sur les élèves dans des domaines d'apprentissage en dehors du programme d'études provincial.

6.0 Services cliniques pour soutenir les besoins spécifiques des élèves et la planification afférente

Les services cliniques aident les équipes de l'école à découvrir les points forts, les besoins et les intérêts des élèves dans le cadre du processus de préparation des plans éducatifs personnalisés. Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba offre une certification de spécialiste scolaire aux audiologistes, ergothérapeutes, physiothérapeutes, orthopédagogues en lecture, psychologues scolaires, travailleurs sociaux et orthophonistes.

Les services cliniques peuvent consulter des équipes de soutien au sein de l'école et des enseignants pour soutenir leur évaluation et leur enseignement, et peuvent être mobilisés d'une manière plus officielle et axée sur les élèves. Le spécialiste scolaire offre également du soutien à l'équipe de l'école et peut formuler des commentaires sur la programmation pour tous les élèves d'une école.

Le Conseil consultatif a exploré deux domaines d'intérêt en ce qui concerne les spécialistes scolaires qui soutiennent les plans éducatifs personnalisés :

- Travail en classe
- Évaluation approfondie
- Accès opportun et équitable aux services

Travail en classe

► Situation actuelle

De nombreux spécialistes ont commencé à déplacer leur temps pour travailler aux côtés des enseignants et des élèves en classe. Ils jouent un rôle important en fournissant des consultations (y compris un processus d'évaluation préliminaire pour déterminer si un aiguillage est nécessaire), un service direct aux élèves et une collaboration avec les enseignants en classe.

Le service clinique holistique axé sur les enfants et les jeunes fonctionne bien et joue un rôle déterminant dans la réponse aux crises, la fourniture de mesures de soutien en classe et le renforcement des capacités des enseignants qui facilitent le maintien des élèves avec leurs pairs.

Le Conseil consultatif note que l'accès aux services cliniques n'est pas le même dans l'ensemble de la province. Les temps d'attente pour les services qui incluent des évaluations et du soutien sont longs. Il y a aussi des situations où les divisions scolaires ont été incapables d'embaucher des spécialistes ou de retenir des services cliniques.

► Mesures recommandées

16. Développer du matériel et un apprentissage professionnel pour accéder à de l'aide en temps opportun en attendant les services.
17. Effectuer un examen des obstacles perçus à l'accès aux évaluations cliniques en temps opportun.
18. Mener des recherches et examiner les pratiques exemplaires pour un modèle de prestation de services inclusif et le rôle du spécialiste scolaire aux fins d'intégration dans le modèle de prestation de services.

Évaluation approfondie

► Situation actuelle

Lorsqu'une évaluation plus poussée est nécessaire pour appuyer l'enseignement et la planification adaptée à l'élève, les divisions scolaires ont accès aux disciplines cliniques. Les spécialistes effectuent les évaluations en temps opportun, ce qui favorise une

intervention et une planification précoces et continues. Malheureusement, l'accès aux mesures de soutien cliniques pour les évaluations spécialisées demeure irrégulier dans la province.

► **Mesures recommandées**

19. Veiller à ce que les évaluations spécialisées soient accessibles et adaptées à la culture de tous les élèves.

Accès opportun et équitable aux services

► **Situation actuelle**

Les commentaires fournis au Conseil consultatif indiquent que les spécialistes scolaires sont débordés. Bien qu'il y ait un désir de renforcer la capacité des enseignants à soutenir les élèves ayant des besoins et des capacités d'apprentissage divers, la demande continue d'évaluations spécialisées entrave le travail en classe.

Les données empiriques indiquent de longues listes d'attente pour l'accès aux spécialistes scolaires, entraînant des retards inacceptables non seulement dans les évaluations spécialisées, mais également dans les interventions appropriées pour aider les élèves à réaliser leur plein potentiel. Les problèmes de recrutement et de rétention, en particulier dans les communautés rurales, éloignées et nordiques, entravent également l'équité d'accès aux spécialistes scolaires dans toute la province.

Le Conseil consultatif estime que ces questions nécessitent un examen plus approfondi, au moyen de la collecte et de l'analyse de données afin de déterminer l'ampleur de ces obstacles.

► **Mesures recommandées**

20. Recueillir et analyser des données pour quantifier et qualifier la situation actuelle concernant les temps d'attente perçus et l'équité d'accès entre les régions pour les spécialistes scolaires. Utiliser les résultats de l'analyse pour mettre en œuvre une stratégie visant à améliorer la situation actuelle.
21. Élaborer et mettre en œuvre un plan stratégique pour recruter des spécialistes et conserver des mesures de soutien cliniques, en particulier dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques.
22. Passer en revue les exigences de certification et les disciplines pour les spécialistes, et explorer le rôle des praticiens de la santé mentale dans les écoles.

7.0 Un travail collectif : avancer sur la voie de l'inclusion

Le Conseil consultatif croit qu'une mobilisation doit être une attente pour les écoles. La mobilisation aide à favoriser des relations positives avec les parents, les familles et les communautés, et est liée à la réussite des élèves. De même, la participation de la communauté est nécessaire pour promouvoir et soutenir l'inclusion, l'équité et la diversité.

L'école et la communauté doivent collaborer pour cerner les besoins, les capacités existantes, les ressources, les forces et les solutions pour répondre aux problèmes propres à l'école, à la famille et à la communauté. Cette collaboration peut être un moyen de s'assurer que les élèves et les familles voient leur identité (p. ex. leur identité culturelle et de genre) reflétée dans l'environnement qui les entoure et que leurs besoins fondamentaux sont satisfaits. Cela signifie examiner des problèmes systémiques comme le racisme, la santé mentale, l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Cela signifie également travailler avec le personnel des programmes et des services communautaires de manière transparente et intégrée pour répondre aux besoins spécifiques des élèves.

Comme indiqué dans le document *Les normes pour les programmes d'éducation appropriés au Manitoba*, « la collaboration entre la maison, l'école et la collectivité est primordiale » (p. 5) pour bâtir des écoles inclusives. « Les écoles inclusives offrent un environnement d'apprentissage accessible à tous les élèves, où ceux-ci peuvent apprendre, se développer, participer pleinement au sein de leur communauté scolaire et profiter de tous les avantages de la citoyenneté » (p. 5).

Le Conseil consultatif a établi deux domaines d'intérêt en ce qui concerne la collaboration entre la maison, l'école et la communauté pour instaurer l'inclusion :

- Mobilisation et soutien de la famille et de la communauté
- Plan de mise en œuvre des recommandations du Conseil consultatif

Mobilisation et soutien de la famille et de la communauté

► Situation actuelle

Le Ministère a établi le programme des écoles communautaires pour soutenir la capacité des écoles (en tant que centres au sein des communautés) à rassembler et à déployer stratégiquement des services et des ressources scolaires/communautaires de manière à obtenir de meilleurs résultats pour les élèves, les familles et les quartiers environnants.

Les partenariats avec la famille et la communauté sont essentiels pour favoriser l'inclusion de tous, promouvoir l'équité et respecter la diversité. La nécessité d'un engagement et d'un soutien ciblés est devenue très claire lors de l'examen par le Conseil consultatif des réussites et des possibilités d'amélioration dans chacun des sept domaines qu'il a traités.

Une participation significative des parents et des familles, et en fait des élèves eux-mêmes, est importante pour favoriser l'inclusion de tous les élèves ainsi que pour répondre aux besoins spécifiques des élèves. Les parents sont les personnes qui ont le plus de perspective et de connaissances sur leur enfant. Les partenariats de collaboration entre les parents, les enseignants et d'autres professionnels augmentent considérablement la possibilité de surmonter les obstacles qu'un enfant peut rencontrer en matière d'apprentissage. La communication est essentielle pour développer et entretenir la confiance entre les familles et les écoles.

► Mesures recommandées

23. Accroître la sensibilisation à la philosophie des écoles communautaires dans toute la province grâce à la collaboration avec le Programme des écoles communautaires.

Plan de mise en œuvre des recommandations du Conseil consultatif

► Situation actuelle

Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba a l'occasion de maintenir l'environnement actuel de collaboration et de coopération entre les organisations partenaires provinciales et à l'échelle du Ministère afin d'assurer une amélioration continue sur la voie de l'inclusion dans les écoles du Manitoba. Des partenariats continus peuvent aider le gouvernement provincial à définir les objectifs stratégiques et à fournir des conditions favorables aux divisions scolaires et aux écoles pour assurer l'application du PEA en classe.

Le présent rapport porte sur les recommandations générales qui nécessitent une attention ciblée sur une longue période. Il reste du travail à faire pour traduire ces recommandations en mesures pratiques et réalisables qui impliqueront la mise en œuvre de changements aux pratiques actuelles, l'exploration de solutions, la conception et le lancement de projets pilotes, le lancement de nouvelles consultations si nécessaire, la poursuite de l'examen des politiques et des pratiques ainsi que la mise en œuvre de changements à long terme. Dans certains cas, une validation supplémentaire des conclusions et des recommandations peut être nécessaire.

La mise en œuvre réussie de ces recommandations nécessitera la participation et la collaboration de tous les partenaires qui ont des besoins et des perspectives divers, notamment les élèves, les parents et les familles ayant une expérience vécue.

Le Conseil consultatif reconnaît que le travail à accomplir sur la voie de l'inclusion est de longue haleine et qu'il ne sera pas possible d'agir sur tous les fronts en même temps.

► Mesures recommandées

24. Élaborer, mettre en œuvre, surveiller et évaluer des mesures pratiques et réalisables pour appliquer chacune des recommandations du Conseil consultatif.

Conclusion

Il est essentiel que le système d'éducation assure l'application de mesures d'adaptation raisonnables en fonction des besoins des élèves. Tous les enfants ont le droit à une éducation. L'inclusion n'est pas un choix, mais plutôt une attente. Les partenaires du système d'éducation doivent comprendre l'attente liée au respect des normes pour les PEA. Il doit y avoir une responsabilité à cet égard.

L'éducation inclusive nécessite la collaboration de tous les partenaires du système d'éducation, y compris, mais sans s'y limiter, les élèves, leurs parents et leur famille, les éducateurs et les communautés desservies. Un leadership est nécessaire pour qu'un changement durable et positif s'opère. En particulier, les directeurs d'école ont un rôle clé à jouer pour soutenir l'adoption et la mise en œuvre de l'éducation inclusive dans leur école.

Le Conseil consultatif recommande qu'un plan de mise en œuvre des mesures pratiques et réalisables traitant de chaque domaine d'intervention du rapport soit élaboré, exécuté, surveillé et évalué.

Nous devons continuer à travailler sur nos opinions, nos mentalités et nos pratiques communes pour soutenir une mise en œuvre cohérente, efficace et généralisée de la philosophie d'inclusion afin que tous les élèves soient prêts à réussir, à atteindre leur plein potentiel et à vivre la belle vie.

Le système d'éducation du Manitoba (de la maternelle à la 12^e année) a fait des progrès au cours des 60 dernières années en ce qui concerne l'inclusion. Nous devons continuer à cheminer sur cette voie.

Annexe A : La réussite de nos enfants : L'avenir du Manitoba — Rapport de la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année (recommandations 5 et 33 à 38)

5. Fournir des ressources et une aide appropriées et opportunes basées sur la composition des classes afin de maintenir un environnement d'apprentissage efficace.
33. Réaffirmer les principes de l'inclusion en tant que pilier fondamental du système d'éducation au Manitoba et remplacer le nom du brevet d'enseignement à l'enfance en difficulté, délivré par le ministère de l'Éducation du Manitoba, par brevet d'enseignement inclusif pour souligner cette orientation, en réaffirmant également qu'un système vraiment inclusif cherche à placer les élèves dans l'environnement d'apprentissage le mieux adapté à leurs besoins.
34. Voir à ce que les programmes de formation et de perfectionnement professionnel continu des enseignants reflètent les principes provinciaux de l'inclusion, et offrir à tous les enseignants une formation relative aux pratiques permettant de soutenir les élèves ayant des capacités et des besoins divers en matière d'apprentissage.
35. Renforcer la collaboration entre les enseignants, les professionnels des services aux élèves et les parents afin de favoriser la détermination précoce et continue des besoins en matière d'apprentissage et du soutien approprié à apporter aux enfants et aux jeunes ayant des besoins spéciaux, ce qui comprend l'utilisation et le déploiement optimisés des auxiliaires d'enseignement qui travaillent actuellement dans le système.
36. Renforcer les exigences et la formation applicables aux auxiliaires d'enseignement et au personnel des services aux élèves afin de répondre, dans toute la mesure du possible, aux besoins des élèves en matière d'apprentissage et de comportement et de fournir un soutien général aux enseignants en classe.
37. S'engager à réduire les délais d'attente pour repérer et évaluer les élèves ayant des besoins spéciaux afin qu'ils bénéficient d'une intervention précoce et du soutien nécessaire, et ce, dans toutes les régions de la province.
38. Mettre en place un mécanisme d'établissement de rapports normalisé, aligné sur le bulletin scolaire provincial, afin de s'assurer que les parents d'élèves ayant des besoins spéciaux sont bien informés des progrès de leur enfant dans les domaines scolaire et non scolaire, et recueillir ces données à l'échelle provinciale.

Annexe B : Conseil consultatif du ministre sur l'éducation inclusive – Cadre de référence

Le Conseil consultatif du ministre sur l'éducation inclusive sera limité dans le temps et chargé de faire au ministre, dans le cadre de son mandat, des recommandations qui appuieront la transformation du système d'éducation du Manitoba et la revitalisation de la philosophie manitobaine de l'inclusion.

Mandat

Le Conseil est de nature consultative. Il traite des sujets d'ordre général d'une perspective de haut niveau. Son mandat est de réfléchir sur les recommandations et de donner des conseils sur des sujets tels que :

- Les besoins en apprentissage professionnel des éducateurs pour appuyer les élèves à partir du moment où les élèves entrent dans le système d'éducation de la maternelle à la 12^e année jusqu'au moment où ils en sortent;
- Les soutiens améliorés au niveau de la salle de classe et qui sont de nature inclusive (p. ex., la conception universelle, l'enseignement différencié, les aides à l'enseignement appropriées);
- Des stratégies pour assurer l'évaluation en temps opportun, allant de l'évaluation au niveau de la salle de classe à l'évaluation à l'échelle de l'école en passant par l'évaluation spécialisée;
- Les appuis à l'apprentissage au niveau de la classe améliorés qui prennent en considération les besoins en apprentissage spécifiques de tous les élèves et satisfont aux normes du plan d'apprentissage spécifique de l'élève;
- Les services de spécialistes scolaires qui appuient les forces, les besoins et les intérêts de l'apprenant dans le cadre du processus de la planification spécifique de l'élève.

Composition du conseil

- Les organismes de défense qui favorisent l'inclusion et représentent une diversité des besoins (p. ex., les coalitions);
- Les organismes aux services des élèves qui sont des nouveaux-arrivants et d'origine autochtone;
- Les organismes qui incluent les personnes qui ont des besoins divers et leurs familles;
- Les organismes qui incluent les éducateurs et les spécialistes scolaires.

Remarque : Les membres du Conseil qui représentent leur organisme permettront d'obtenir plus de contribution d'un plus grand nombre d'intervenants dans le cadre de ces divers organismes.

Procédures de fonctionnement

- Le conseil a pour mission de conseiller le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance.
- Les membres du Conseil auront un mandat qui se terminera en juin 2022. La durée du mandat peut être prolongée.
- Les membres du Conseil participeront à environ six réunions pendant leur mandat. Le calendrier des réunions sera établi à la première rencontre.
- Chaque organisme sera invité à recommander un représentant de leur organisme au Conseil.
- Les membres du Conseil ont la responsabilité de communiquer les renseignements du Conseil à leur organisme et à solliciter les rétroactions des membres de leur organisme conformément aux politiques et aux pratiques de l'organisme qu'ils représentent.
- Les réunions seront virtuelles. Les coûts potentiels pourront comprendre les aides à l'accessibilité et le temps d'absence pour les participants qui font face à des obstacles qui peuvent les empêcher de participer. S'il y a des réunions en personne, le stationnement, le transport, les rafraîchissements et les coûts pour le temps d'absence en classe pourront être pris en charge.
- Le travail du Conseil repose sur les idéaux de collégialité et de respect mutuel favorisant l'expression d'une diversité des points de vue. Les idéaux de collégialité impliquent à la fois la transparence et la confidentialité (selon les circonstances), ainsi que la diligence requise et la pertinence, le respect des règles de conduite au sujet des conflits d'intérêts et la reconnaissance de bonnes intentions.

Structure

- Le personnel du ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba facilitera le travail du Conseil consultatif, sous la direction du président.
- Le Conseil consultatif rendra périodiquement des comptes au ministre, sous la direction du président.
- Pour veiller à ce que les messages soient clairs et cohérents, les participants dirigeront les demandes des médias vers le bureau du ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance.

Annexe C : Membres du Conseil consultatif du ministre sur l'éducation inclusive

Membres du Conseil consultatif du ministre sur l'éducation inclusive	
Allan Hawkins	Éducation et Apprentissage de la petite enfance Manitoba
Kendra Gowler	Student Services Administrators' Association of Manitoba
Janet Forbes	Inclusion Winnipeg
David Kron	Children's Coalition
John Leggat	St. Amant
Stephanie Skakun	Association canadienne pour la santé mentale (Manitoba et Winnipeg)
Kathleen Vyrauen	Newcomer Education Coalition
Myra Laramee	New Directions for Children, Youth, Adults and Families Inc.
Sandra Goff	Family Advocacy Network of Manitoba
Brenda Brazeau	Manitoba Association of Parent Councils
Lars Feilberg	Student Services Administrators' Association of Manitoba
Rob Fisher	Council of School Leaders of The Manitoba Teachers' Society
Jennifer Young	La Manitoba Teachers' Society
Robert Charach	Manitoba Federation of Independent Schools
Verland Force	Manitoba Association of School Superintendents

Annexe D : Résumé des recommandations

1.0 L'inclusion en tant que valeur commune

1. Accroître la sensibilisation et la compréhension à l'égard des normes 2022 pour les PEA au Manitoba grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie provinciale d'éducation et de communication des normes révisées. Inclure un examen et un peaufinage cycliques basés sur la recherche, les tendances sociétales mondiales et les commentaires des intervenants.
 - Veiller à ce que les pratiques inclusives soient au cœur de l'élaboration des programmes d'études.
 - Mobiliser les personnes ayant une expérience vécue, en particulier les élèves et leurs familles, à raconter leurs histoires d'inclusion.
 - Inciter les éducateurs qui sont des champions et des leaders de l'inclusion, y compris les directeurs d'école et les enseignants, à échanger leurs réussites en matière d'éducation inclusive avec leurs pairs.
 - Le Conseil consultatif soutient l'examen du modèle de financement actuel pour soutenir l'équité et la mise en œuvre complète de la philosophie d'inclusion dans nos écoles.
2. Examiner et mettre à jour la terminologie de la législation existante, y compris le Brevet d'enseignement à l'enfance en difficulté, et toutes les publications pour refléter la terminologie inclusive telle que l'éducation inclusive, les apprenants diversifiés et les élèves ayant des besoins et des capacités d'apprentissage divers.
 - Utiliser une terminologie axée sur la personne dans toutes les formes de communication tout en gardant à l'esprit les situations où la terminologie axée sur l'identité est privilégiée.

2.0 Besoins en apprentissage professionnel des éducateurs pour développer des mentalités et des pratiques inclusives

3. Élaborer et mettre en œuvre un plan pour que le Ministère collabore avec les établissements d'enseignement postsecondaire afin de revoir les lignes directrices actuelles et d'améliorer les exigences du baccalauréat en éducation dans une perspective d'inclusion. L'examen peut inclure des analyses des pratiques exemplaires des lieux et des établissements situés dans d'autres administrations.

4. Élaborer un cadre provincial d'apprentissage professionnel qui énonce clairement les besoins des éducateurs et qui comprend l'éducation inclusive et le soutien aux enfants ayant des besoins et des capacités d'apprentissage divers. Investir dans l'apprentissage professionnel continu pour que les éducateurs se soutiennent mutuellement (dans leur école et leur division ainsi que dans l'ensemble du Manitoba) pour l'amélioration des pratiques pédagogiques inclusives, notamment :

- Comprendre le programme d'études
- Comprendre les points d'accès au programme d'études
- Appliquer une pratique d'évaluation formative rigoureuse
- Soutenir les équipes scolaires dans la planification appropriée pour répondre à l'éducation sur la détresse des élèves dans les pratiques, la communication et le développement de l'enfant tenant compte des traumatismes
- Tirer parti des forces pour orienter et prendre en considération les besoins et y répondre

Le cadre provincial d'apprentissage professionnel axé sur les besoins assurera systématiquement aussi des possibilités d'apprentissage professionnel individuel continu spécifiquement pour les nouveaux enseignants au cours de leurs cinq premières années :

- Accent mis sur l'apprentissage des élèves et les pratiques en classe, à commencer par les programmes d'études du Manitoba et tenant compte de tous les élèves dans les premières étapes de planification
- Mise en œuvre des pratiques prometteuses et éprouvées pour les programmes d'apprentissage professionnel énumérés précédemment qui favorisent des changements positifs et durables dans l'éducation inclusive

3.0 Mesures de soutien améliorées et inclusives en classe

5. Aider les écoles du Manitoba à déterminer et à communiquer clairement les rôles et les responsabilités de l'équipe de base pour établir les besoins en soutien de l'école, des enseignants et des apprenants.
6. Découvrir pourquoi les élèves et les parents ont l'impression de ne pas contribuer à l'équipe de base.
 - Fournir des instructions sur la façon dont les enseignants travaillent en collaboration et dans le respect avec les élèves et les parents.
7. Renforcer la capacité des directeurs d'école et des enseignants au moyen d'un apprentissage professionnel lors de la formation initiale et continue afin de comprendre et de mettre en œuvre les principes de conception universelle. Entreprendre une analyse, dans les sphères de compétence du Manitoba, pour déterminer et promouvoir les salles de classe et les écoles qui ont mis en œuvre avec succès les pratiques de conception universelle.

8. Veiller à ce que toutes les divisions scolaires du Manitoba officialisent et emploient un cadre de prestation de services pour orienter leur pratique, leur enseignement et leurs mesures de soutien à tous les élèves dont ils ont la charge.
 - Fournir un processus provincial pour renforcer une compréhension et une utilisation communes de tous les profils pour la prise de décision fondée sur des données, y compris la détermination et l'orientation des besoins d'apprentissage des élèves et des capacités des éducateurs, ainsi que l'affectation des ressources humaines et éducatives. Veiller à ce que tous les processus de collecte et d'évaluation de données soient inclusifs afin qu'ils fournissent de l'information pertinente sur la diversité des apprenants au niveau de la province, de la division scolaire, de l'école et de la classe.
 - Soutenir les écoles du Manitoba dans l'élaboration d'une réponse collaborative aux besoins d'apprentissage sociaux et émotionnels qui soutient la dignité et le développement social des élèves, y compris les élèves ayant des besoins et des capacités d'apprentissage divers.

4.0 Mesures de soutien pour les besoins et la planification axés sur les élèves

9. Développer la capacité du système grâce au modèle d'apprentissage professionnel de formation des formateurs avec les administrateurs des services aux élèves des divisions, y compris :
 - soutenir l'objectif, le développement et la mise en œuvre d'un plan éducatif personnalisé, notamment la planification pour les élèves qui communiquent leur détresse par le comportement;
 - assurer une formation sur le processus collaboratif;
 - s'engager dans un examen intentionnel afin de mettre en évidence et de comprendre le continuum des mesures de soutien;
 - veiller à ce que la majorité du temps et des efforts du gestionnaire de cas et, en fait, de tout le personnel de soutien aux élèves se concentre sur l'enseignement et le soutien de l'élève et des éducateurs en classe.
10. Examiner et mettre à jour le document [Les auxiliaires d'enseignement dans les écoles du Manitoba](#) (Éducation Manitoba) en fonction des recherches actuelles et des pratiques exemplaires, y compris :
 - déterminer les pratiques exemplaires pour améliorer la cohésion du système au moyen des politiques provinciales et des principes directeurs pour orienter la gestion et l'évaluation du rendement des auxiliaires d'enseignement;
 - explorer la viabilité de diriger et de soutenir la formation standard des auxiliaires d'enseignement et collaborer avec les établissements postsecondaires qui offrent une formation en enseignement auxiliaire pour s'assurer que les cours reflètent les pratiques inclusives.

11. Examiner et renouveler les protocoles de transition interministériels qui soutiennent les enfants, les jeunes et les familles, y compris un processus cyclique interministériel pour examiner tous les protocoles de transition afin d'assurer l'accessibilité universelle.
 - Veiller à ce que tous les intervenants et partenaires participent à l'examen et à la planification de la transition, y compris les élèves, les familles, les écoles et les fournisseurs de services désignés.
12. Explorer les obstacles auxquels sont confrontées les familles dans l'accès à des programmes de soutien aux enfants avant leur entrée à l'école.
13. Effectuer un examen et un inventaire de l'utilisation des milieux scolaires distincts et alternatifs au sein des divisions scolaires actuelles et avec des écoles séparées gérées de manière indépendante afin de déterminer les réussites qui pourraient être transférées aux écoles publiques.

5.0 Évaluation pour la détermination et l'adoption de mesures de soutien précoces et continues

14. Établir, par l'intermédiaire de la stratégie provinciale sur le rendement des données, une interprétation commune de la littératie des données et renforcer la capacité des directions d'école et des enseignants à effectuer une évaluation en classe grâce à l'apprentissage professionnel.
 - Veiller à ce que les évaluations soient adaptées à la culture de tous les élèves.
15. Élaborer et mettre en œuvre un bulletin scolaire provincial numérique inclusif pour tous les élèves, qui comprend des mesures des progrès sur les résultats axés sur les élèves dans des domaines d'apprentissage en dehors du programme d'études provincial.

6.0 Services cliniques pour soutenir les besoins spécifiques des élèves et la planification afférente

16. Développer du matériel et un apprentissage professionnel pour accéder à de l'aide en temps opportun en attendant les services.
17. Effectuer un examen des obstacles perçus à l'accès aux évaluations cliniques en temps opportun.
18. Mener des recherches et examiner les pratiques exemplaires pour un modèle de prestation de services inclusif et le rôle du spécialiste scolaire aux fins d'intégration dans le modèle de prestation de services.
19. Veiller à ce que les évaluations spécialisées soient accessibles et adaptées à la culture de tous les élèves.

20. Recueillir et analyser des données pour quantifier et qualifier la situation actuelle concernant les temps d'attente perçus et l'équité d'accès entre les régions pour les spécialistes scolaires. Utiliser les résultats de l'analyse pour mettre en œuvre une stratégie visant à améliorer la situation actuelle.
21. Élaborer et mettre en œuvre un plan stratégique pour recruter des spécialistes et conserver des mesures de soutien cliniques, en particulier dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques.
22. Passer en revue les exigences de certification et les disciplines pour les spécialistes, et explorer le rôle des praticiens de la santé mentale dans les écoles.

7.0 Un travail collectif : avancer sur la voie de l'inclusion

23. Accroître la sensibilisation à la philosophie des écoles communautaires dans toute la province grâce à la collaboration avec le Programme des écoles communautaires.
24. Élaborer, mettre en œuvre, surveiller et évaluer des mesures pratiques et réalisables pour appliquer chacune des recommandations du Conseil consultatif.

Références

- Ainscow, Mel. « Inclusion and Equity in Education: Making Sense of Global Challenges », *Springer Link*, 17 septembre 2020. <https://link.springer.com/article/10.1007/s11125-020-09506-w>
- Assemblée législative du Manitoba. *Loi modifiant la loi sur les écoles publiques (programmes d'éducation appropriés)*, L. M. 2004, chap. 9. Assemblée législative du Manitoba, 2005. <https://web2.gov.mb.ca/bills/38-2/b013f.php>
- Bartlett, Nadine, Alison Wells-Dyck et Rick Freeze (au nom de la Table ronde des professeurs d'éducation inclusive du Manitoba). *A Submission to the Manitoba Commission on Kindergarten to Grade 12 Education*. Table ronde des professeurs d'éducation inclusive du Manitoba, 2019. www.umanitoba.ca/education/sites/education/files/2020-05/2019-05-27_Inclusive-Education-Submission_0.docx
- Bureau du protecteur des enfants et des jeunes. *Comblers les lacunes : Parvenir à l'égalité réelle pour les enfants du Manitoba en situation de handicap*. Bureau du protecteur des enfants et des jeunes, 2021. <https://manitobaadvocate.ca/wp-content/uploads/MACY-Report-Bridging-the-Gaps-Achieving-Substantive-Equality-for-Children-with-Disabilities-in-Manitoba.pdf>
- Bureau international d'éducation. *Reaching Out to All Learners: A Resource Pack for Supporting Inclusive Education – Training Tools for Curriculum Development*. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2016. www.ibe.unesco.org/sites/default/files/resources/ibe-crp-inclusiveeducation-2016_eng.pdf?msclkid=e3cd6bb9d08511ec9950cfec64dea72a
- CAST. *The UDL Guidelines*. CAST, 2018. https://udlguidelines.cast.org/?utm_source=castsite&utm_medium=web&utm_campaign=none&utm_content=aboutudl
- Commission internationale sur les futurs de l'éducation. *Education in a Post-COVID World: Nine Ideas for Public Action – International Commission on the Futures of Education*. UNESCO, 2020. https://en.unesco.org/sites/default/files/education_in_a_post-covid_world-nine_ideas_for_public_action.pdf
- Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année. *La réussite de nos enfants : L'avenir du Manitoba – Rapport de la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année*. Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année, mars 2020. www.edu.gov.mb.ca/revueeducation/docs/document_travail.pdf
- Eblie Trudel, Lesley, Ph. D. (au nom de la Student Services Administrators' Association of Manitoba [SSAAM]). *Submission to the Manitoba Government K-12 Education Review*. SSAAM, 2019. <https://ssaam.mb.ca/uploads/ssaam-submission-manitoba-government-k-12-education-review-april2019.pdf>

- Éducation et Apprentissage de la petite enfance Manitoba. *Cadre de l'apprentissage (ébauche, novembre 2022)*. MEAPE, 2022. www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/cadre/docs/frameworkforlearning_fr.pdf
- . *Compétences globales (ébauche, novembre 2022)*. MEAPE, 2022. www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/cadre/docs/globalcompetencies_fr.pdf
- . *Les normes pour les programmes éducatifs appropriés au Manitoba*. MEAPE, 2022. www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/pea/docs/aep_fr.pdf
- . *Mamàhtawisiwin : Les merveilles de notre héritage — Un cadre politique en matière d'éducation autochtone*. MEAPE, 2022. www.edu.gov.mb.ca/dga/docs/mam%C3%A0htawisiwin_fr.pdf
- . *Plan d'action pour l'éducation de la maternelle à la 12^e année du Manitoba : Une feuille de route en réponse aux recommandations de la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année*. MEAPE, 2022. www.edu.gov.mb.ca/m12/plan/action/docs/actionplan_fr.pdf
- . *Soutien à l'inclusion : Modification et programme individualisé dans les écoles du Manitoba* (en cours de rédaction). MEAPE, s.d.
- Éducation et Enseignement supérieur Manitoba. *À l'appui des écoles favorisant l'inclusion – Un manuel pour les orthopédagogues des écoles du Manitoba*. Éducation et Enseignement supérieur Manitoba, 2014. www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/soutien/orthopedagogues/docs/document_complet.pdf
- Éducation et Formation Manitoba. *Écoles sûres et accueillantes : Code de conduite provincial—Interventions et mesures disciplinaires appropriées*. Éducation et Formation Manitoba, 2014 (révisé en 2017). www.edu.gov.mb.ca/m12/ecole_sure/docs/code_conduite.pdf
- Éducation Manitoba. *Écoles sûres et accueillantes : Directive d'orientation pour améliorer les appuis proactifs afin de réduire le cours à l'isolement*. Éducation Manitoba, 2021. www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/appui/isolement/docs/doc_complet.pdf
- . *Les auxiliaires d'enseignement dans les écoles du Manitoba*. Éducation Manitoba, 2009. www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/enfdiff/assistants/docs/auxiliaires.pdf
- . *Plan éducatif personnalisé — Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'un PEP*. Éducation Manitoba, 2010. www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/enfdiff/pep/docs/document_complet.pdf
- Egale Canada Human Rights Trust. *Safe and Caring Schools—A Resource for Equity and Inclusion in Manitoba Schools*. Éducation et Enseignement supérieur Manitoba, s.d. www.edu.gov.mb.ca/k12/safe_schools/pdf/mygsal_doc.pdf
- Enfants en santé Manitoba. *Protocole du ministère de l'Éducation et des Services à l'enfant et à la famille pour les enfants et les jeunes placés en tutelle*. Province du Manitoba, mai 2013. www.gov.mb.ca/healthychild/publications/protocol_youthcare_fr.pdf

- . *Protocole pour l'entrée à l'école des jeunes enfants ayant des besoins spéciaux*. Province du Manitoba, décembre 2015. www.gov.mb.ca/healthychild/publications/protocol_early_childhood_transition_fr.pdf.
- . *Vers la vie d'adulte : Protocole de transition de l'école à la communauté pour les élèves avec des besoins spéciaux*. Province du Manitoba, mars 2008. www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/transition/docs/vers_la_vie_adulte.pdf
- Enfants en santé Manitoba et Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba. *Les partenariats scolaires — Guide à l'intention des parents, des écoles et des collectivités*. Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 2005. www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/soutien/partenariats_scolaires/docs/partenariats_scolaires_document.pdf
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). *Inclusive Education : Every Child has the Right to Quality Education and Learning*. UNICEF, n.d. www.unicef.org/education/inclusive-education
- . *Inclusive Education : Understanding Article 24 of the Convention on the Rights of Persons with Disabilities*. UNICEF, 2017. www.unicef.org/eca/sites/unicef.org/eca/files/IE_summary_accessible_220917_0.pdf
- Goertzen, Leslie et Susan Weldon. *Inclusive Schools: Roles and Responsibilities for Appropriate Educational Programming*. Ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba, décembre 2021.
- Hart, Michael Anthony. *Seeking Mino-Pimatisiwin: An Aboriginal Approach to Healing*. Fernwood Publishing, 2002.
- Joint Advisory Committee. *Principles for Fair Student Assessment Practices for Education in Canada*. Centre for Research in Applied Measurement and Evaluation, 1993. www.wcdsb.ca/wp-content/uploads/sites/36/2017/03/fairstudent.pdf
- Nations Unies. « Article 24 – Éducation. » *Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées*. Nations Unies, 2006. www.un.org/development/desa/disabilities/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities/article-24-education.html.
- . *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Nations Unies, 2015. www.un.org/fr/udhrbook/pdf/udhr_booklet_fr_web.pdf
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). *Un guide pour assurer l'inclusion et l'équité dans l'éducation*. UNESCO, 2017. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000259389>.
- Overholt, Thomas W., et J. Barid Callicott. *Clothed-in-Fur and Other Tales: An Introduction to an Ojibwa World View*. University Press of America, 1982.

UNESCO, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), UNICEF, ONU Femmes, Groupe de la Banque mondiale et Organisation internationale du Travail. Éducation 2030 : Éducation 2030 : Déclaration d'Incheon et Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Nations Unies, 2016. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000245656_fre

Wehmeyer, Michael L. *Strengths-Based Approaches to Educating All Learners with Disabilities: Beyond Special Education*. Teachers College Press, 2019.